

Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales, sous la direction de Linda Cardinal, Sudbury, Prise de parole, 2008, 438 p., collection « Agora »

Matthew Hayday

Numéro 27, printemps 2009

Les mots du marché : l'inscription de la francophonie canadienne dans la nouvelle économie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039830ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039830ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hayday, M. (2009). Compte rendu de [*Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, sous la direction de Linda Cardinal, Sudbury, Prise de parole, 2008, 438 p., collection « Agora »]. *Francophonies d'Amérique*, (27), 167–171. <https://doi.org/10.7202/039830ar>

LE FÉDÉRALISME ASYMÉTRIQUE ET LES MINORITÉS LINGUISTIQUES ET NATIONALES

sous la direction de Linda Cardinal
(Sudbury, Prise de parole, 2008, 438 p., collection « Agora »)

Matthew HAYDAY
Université de Guelph

En 2006, plusieurs chercheurs, politiciens et activistes ont participé à l'Université d'Ottawa à un colloque interdisciplinaire portant sur le fédéralisme canadien, le Québec et les minorités francophones. Quelques années plus tard, on voit paraître *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, un ouvrage dirigé par Linda Cardinal, professeure à l'École d'études politiques et titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques de l'Université d'Ottawa. L'ouvrage est un recueil des textes et des discours présentés au colloque, écrits par des politiciens, des activistes communautaires et des universitaires provenant de plusieurs disciplines.

Comme Cardinal nous l'indique dans l'introduction, les questions portant sur le fédéralisme sont très pertinentes, étant donné que 40 % de la population mondiale vit dans une fédération. Cependant, les fédérations du monde ne sont pas toutes identiques. Les conditions menant à leur formation, la division des pouvoirs entre les ordres de gouvernement et le traitement des minorités nationales et linguistiques figurent parmi les différences. Or, dans tous les cas, les systèmes fédéraux se ressemblent en souscrivant au principe du partage de l'autorité et de la non-subordination des ordres de gouvernement dans leurs champs de compétence. Dans la plupart des cas, les fédérations ont des tribunaux indépendants pour régler les disputes intergouvernementales.

Plusieurs fédérations utilisent cette forme de gouvernance afin d'accommoder des divisions nationales et linguistiques au sein de leur population ; d'autres l'utilisent pour accommoder des divisions régionales. Au Canada, on est déchiré entre les deux modèles. Plusieurs s'en tiennent à la théorie d'un pacte fondateur entre deux nations : le Canada français et le Canada britannique. Ils constatent que le fédéralisme canadien doit reconnaître et faciliter la promotion de ces deux nations. Parmi ce groupe, plusieurs défendent la thèse que le Québec doit être traité de façon différente des autres provinces en raison de son statut particulier, étant la seule province avec une majorité francophone. D'autres interprètent le Canada comme un pacte entre dix provinces égales et affirment que le Québec ne devrait pas être traité de façon différente.

Nous abordons là l'essentiel de cet ouvrage. Est-ce que le fédéralisme canadien peut (ou doit) accommoder l'asymétrie ? Si oui, sous quelle forme ? En raison de quels principes de base ? Est-ce la nation québécoise que l'asymétrie doit reconnaître, ou les minorités linguistiques, ou les deux ? Comment faire cela ? Ce recueil, divisé en quatre parties, contient dix-sept articles traitant de ces questions. La première partie établit les fondements et les définitions du débat sur le fédéralisme asymétrique. La deuxième porte sur l'asymétrie et les droits linguistiques, tandis que la troisième partie se concentre sur les droits des minorités, y compris les minorités francophones du Canada. On termine avec les interventions présentées au colloque par des politiciens et des intervenants communautaires. Comme tout recueil de ce genre, les contributions sont de qualité variable, mais, en somme, elles nous proposent une très bonne introduction aux questions fondamentales du débat.

Les divers auteurs se penchent sur quelques grands thèmes. Pour la plupart, ils sont d'accord avec l'idée qu'une certaine asymétrie s'impose afin d'accommoder la diversité nationale et linguistique du Canada. Pourtant, on diffère sur les modalités. Plusieurs, y compris la plupart des auteurs québécois, insistent sur la nécessité d'une asymétrie *de jure*, inscrite dans la Constitution, qui reconnaîtrait de manière explicite le statut distinct du Québec comme État de la nation minoritaire québécoise. Par contre, d'autres observent que le Canada reconnaît l'asymétrie *de facto* – soit dans l'asymétrie « banale » notée par Peter Graefe, soit dans les accommodements administratifs ou juridiques. André Braën et Pierre Foucher notent que les tribunaux ont

davantage privilégié une approche asymétrique en ce qui concerne les questions des droits linguistiques.

Le débat oppose l'approche constitutionnelle formelle de John Locke et l'approche organique et informelle d'Edmund Burke. La plupart des intervenants du Québec (y compris le ministre des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier) se rangent du côté de Locke. Pour eux, il faut que l'asymétrie soit codifiée. Or, il faut considérer l'évolution identitaire des minorités au Canada. De quelle minorité parle-t-on, et quelles sont les implications de codifier cette asymétrie ? Autrefois, on aurait parlé de la nation canadienne-française. Faut-il qu'on introduise un statut formel asymétrique pour le Québec comme foyer de la nation québécoise – une formulation identitaire qui date des années 1960 – ou vaut-il mieux protéger la flexibilité constitutionnelle qui permet de s'adapter aux changements identitaires au sein de la population ? Peu d'intervenants québécois semblent avoir considéré l'impact d'un tel changement sur les minorités francophones ailleurs au Canada. Or, les représentants de ces communautés observent que les minorités linguistiques craignent l'impact d'un rôle atténué du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'enjeu linguistique.

Un seul ouvrage ne peut couvrir toutes les dimensions d'un tel sujet, et bien sûr, Cardinal n'a retenu que les auteurs qui ont participé au colloque et qui ont décidé de soumettre leurs travaux. Cela dit, on ne peut qu'être frappé par l'absence d'une contribution provenant de la communauté anglophone du Québec. Le cas de cette communauté est abordé, mais les auteurs nient de façon presque unanime le statut minoritaire de cette communauté. Ils la considèrent comme faisant partie de la communauté majoritaire anglophone nord-américaine. Au mieux, quelques auteurs la qualifient de minorité, mais comme une minorité privilégiée qui n'a pas besoin d'une protection semblable à celle des minorités francophones. Au pire, on voit Michel Seymour, un bel exemple du genre, qui n'a aucune sympathie pour les droits linguistiques des autres communautés, sauf ceux des francophones du Québec. Pour lui, les lois linguistiques québécoises ne pourraient être « une violation de leurs [les anglophones] droits », car ils sont le produit d'« une décision collective majoritaire » (p. 212), et donc, « le fruit d'un processus démocratique irréprochable » (p. 213). Il justifie cette tyrannie de la majorité au nom de l'oppression de la nation québécoise par les anglophones. Lord Durham aurait été fier de son héritier ! Ailleurs, Frédéric Boily et Natalie Boisvert observent que

cette approche populiste et majoritaire trouve de la sympathie chez les porte-parole de l'école de Calgary, tels Thomas Flanagan et F. L. (Ted) Morton.

Dans cet ouvrage, Cardinal essaie d'inclure des perspectives ou des comparaisons internationales, celles, en particulier, de l'Écosse, de la Belgique et de l'Italie. On apprécie cet effort de comparer le Canada aux autres fédérations dans le monde. La plus pertinente de ces contributions est peut-être celle de Christophe Traisnel. En comparant le Canada avec la Belgique, une autre fédération « de dissociation » où le fédéralisme sert à protéger la liberté des nations constituant la fédération, Traisnel observe que les tensions au sein d'une fédération multinationale peuvent se compliquer davantage lorsque des questions d'idéologie y sont superposées. Dans les contextes du Québec et de la Wallonie contemporaine, les partisans du nationalisme minoritaire sont davantage sociaux-démocrates, ce qui est l'idéologie minoritaire (pour l'instant) chez l'autre groupe ethnique de leur fédération. Dans ce contexte, la question nationale peut être mise au service de l'idéologie. Ces nationalistes prétendent que le Québec ou la Wallonie ont besoin de plus de compétences pour des raisons nationales, et ils affirment que les politiques sociales-démocrates proviennent pour l'essentiel de leur caractère national. On confond la nation avec l'idéologie politique dominante, même s'il existe d'autres courants idéologiques au sein de la même nation.

Parmi les autres articles, on trouve de bonnes introductions aux concepts et aux débats liés aux questions de l'asymétrie et des communautés francophones canadiennes. Réjean Pelletier présente les enjeux de l'asymétrie et explique la pertinence de ce concept pour la « minorité nationale québécoise ». On voit ses arguments repris dans l'intervention de Benoît Pelletier. La question du déséquilibre fiscal reste contentieuse parmi les politologues canadiens. Jean-François Tremblay présente l'essentiel du cas québécois et constate qu'un tel déséquilibre existe. Sur les questions de politique linguistique, Linda Cardinal et Anne-Andrée Denault défendent le modèle territorial, en soutenant que cette approche, plus que l'approche personnaliste, peut protéger les « espaces d'unilinguisme » essentiels pour la survivance des communautés francophones du Canada. Rodrigue Landry examine plusieurs facteurs psychosociaux qu'il croit nécessaires pour la revitalisation ethnolinguistique du français, y compris l'importance d'augmenter le capital linguistique des langues minoritaires. Pour leur part, Chantal

Thérien et Frédéric Nolet décrivent les relations entre le gouvernement québécois et les minorités francophones et acadiennes du Canada. Bien que chaque article ait ses propres limites – on peut discuter le pessimisme de Cardinal et Denault face aux politiques fédérales, et on aurait aimé voir Thérien et Nolet suggérer des raisons pour lesquelles le gouvernement Charest a rétabli les liens avec les autres communautés francophones – ces textes demeurent des introductions solides aux perspectives et aux enjeux de questions fortement discutées.

La seule partie qui semble particulièrement faible est celle des interventions. Ces discours ont servi d'introduction (ou de conclusion) à chaque jour du colloque, et sont souvent superficiels sur le plan du contenu. C'est surtout le cas des contributions de Hugh Segal et de Gérard-A. Beaudoin. Si elles étaient appropriées dans le contexte du colloque, elles ne trouvent guère leur place dans le cadre de l'ouvrage, particulièrement dans leur forme et à la fin du livre. Ainsi, la contribution de Segal (qui contient aussi ses remerciements aux organisateurs du colloque !) est particulièrement amusante, puisqu'elle reproduit ses remarques triomphales concernant la réussite conservatrice au Québec lors de l'élection de 2006 – gains renversés à l'élection de 2008 !

En somme, malgré ces quelques faiblesses, *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales* constitue un très bon survol des enjeux de l'asymétrie. Les articles provoqueront plusieurs discussions et constitueront de bonnes introductions à ceux qui sont moins familiers avec le sujet.